

Commission de l'Enfance, de la Recherche, de la
Fonction publique et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2010-2011

13 DÉCEMBRE 2010

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2010

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de Mme Caroline Désir à Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, et à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Task force pour relever le défi démographique bruxellois » (Article 73 du règlement)	3
2	Ordre des travaux	5
3	Question orale (Article 78 du règlement)	5
3.1	Question de Mme Muriel Targnion à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « État d'avancement de la programmation 2008-2010 des milieux d'accueil collectifs subventionnés »	5
4	Ordre des travaux	6
5	Questions orales (Article 78 du règlement)	6
5.1	Question de Mme Christine Servaes à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Suivi des grands prématurés »	6
5.2	Question de M. Marc Elsen à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « État des négociations des nouveaux accords du non-marchand »	7
5.3	Question de M. Richard Miller à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Avancées scientifiques du traitement du sida »	8
5.4	Question de M. Patrick Dupriez à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Programme de formation destiné aux personnes travaillant dans le cadre de l'accueil extrascolaire »	9
5.5	Question de M. Philippe Dodrimont à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Leasing immobilier pour la construction d'une école à Ferrières »	11
5.6	Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « État d'avancement de la rénovation du Conservatoire de Bruxelles »	12

Présidence de M. Daniel Senesaël, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 13 h 30.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Interpellation de Mme Caroline Désir à Mme Marie-Dominique Simonet, ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale, et à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Task force pour relever le défi démographique bruxellois » (Article 73 du règlement)

Mme Caroline Désir (PS). – Il y a deux semaines, le gouvernement de la Communauté française s'est réuni avec ses homologues de la Région bruxelloise et de la Communauté flamande afin de se pencher sur la problématique de la démographie à Bruxelles et de ses conséquences, notamment sur la construction de nouvelles écoles. Je ne peux que le féliciter de cette initiative.

Je ne reviendrai pas sur l'urgence ni sur l'importance du problème. Nous avons eu l'occasion de vous interroger, ainsi que Mme Simonet, à de multiples reprises depuis le début de cette législature.

L'étude menée par l'Ibsa, les perspectives dévoilées par le Bureau du plan et la situation sur le terrain nous montrent à quel point nous sommes proches de la saturation, et parfois au-delà puisque, dans certaines communes, des écoles ont dû dispenser des cours dans des corridors, des réfectoires ou des salles de professeurs. À Anderlecht, il a même fallu installer toute une école complète dans des conteneurs pour accueillir des centaines d'élèves qui ne pouvaient plus suivre leurs cours dans des conditions d'apprentissage décentes.

Le gouvernement avait donc le devoir impérieux d'agir. Il a pris ses responsabilités et nous ne pouvons que nous en réjouir. Nous sommes heureux de voir que les choses commencent à prendre forme, notamment grâce à cette *task force*. Nous souhaiterions toutefois pouvoir suivre ce dossier de près pour en saisir toutes les implications.

J'aurais aimé avoir plus de précisions sur la *task force*, ses missions et son plan de bataille. Sa composition a-t-elle déjà été définie? La presse a

fait allusion à un groupe de travail chargé de déterminer les zones où doivent se faire les premiers investissements. Pouvez-vous m'indiquer qui fait partie de ce groupe de travail et selon quels critères il opérera? En effet, il me semble indispensable de savoir quels critères seront retenus afin d'en informer les acteurs concernés. Les besoins sont patents dans toutes les communes bruxelloises, mais certaines lancent de véritables cris de détresse tant leur sentiment d'impuissance est grand et l'urgence flagrante. Toutes les demandes ne pourront cependant être rencontrées dans un premier temps. Une grille objective et un calendrier précis vont dès lors devoir être établis afin que chacun puisse agir en conséquence.

Par ailleurs, il faut prendre en considération les premiers retours du décret « inscriptions » pour avoir une vue d'ensemble des problèmes bruxellois. Il faut également tenir compte du fait que de nombreux élèves de la périphérie fréquentent l'enseignement de la Communauté française à Bruxelles. Toute solution ne peut être dégagée que si l'on considère l'ensemble de ces données.

Logiquement, les équilibres sur lesquels repose notre enseignement doivent trouver leur expression dans les choix qui seront opérés. Cependant, je me permets ici d'insister aussi sur l'enseignement de la Communauté française, lequel, on le sait, est dans une situation relativement difficile. Il importe de le préserver et de ne pas accroître ses difficultés. L'enseignement dispensé par l'autorité publique est un patrimoine que nous devons protéger et valoriser, d'autant plus qu'il constitue un formidable creuset de mixité culturelle, accueillant *de facto* des publics totalement hétérogènes.

Certaines communes bruxelloises semblent avoir déjà des plans précis, des cadastres à jour sur leurs possibilités de construction, d'agrandissement ou de rénovation. Il ne manque que les moyens puisque des projets, parfois très avancés, existent. Les communes sont en attente d'informations sur la manière dont la Communauté française compte procéder. Un appel à projets sera-t-il lancé? Quel sera le calendrier? Le temps presse car les travaux de construction ou d'extension d'une école peuvent durer des années. Lors de la prochaine rentrée, la situation risque d'ailleurs d'être problématique.

Ma dernière question s'adresse davantage à la ministre Simonet puisqu'elle porte sur le risque de pénurie d'enseignants qui est évidemment lié à l'évolution démographique. Je l'interrogerai donc prochainement à ce sujet.

M. le président. – La parole est à Mme de Grootte.

Mme Julie de Groote (cdH). – Le sujet a déjà été abordé à plusieurs reprises et le ministre a longuement répondu il y a quinze jours à une question similaire, alors que l'on discutait du problème de la fermeture de La Brise. En qualité de députée bruxelloise, j'ai aussi interrogé le gouvernement bruxellois. Le ministre-président nous a informés qu'il chargerait l'Administration de l'aménagement du territoire de prospector afin de savoir quels terrains seraient éventuellement disponibles pour y construire de nouvelles écoles et afin de disposer d'une sorte de « Pras démographique », pour reprendre ses mots, permettant de situer les mouvements de population. On sait déjà que le nord-ouest de Bruxelles est concerné, ainsi que les communes à forte population issue de l'immigration, mais le cas de La Brise a montré que le projet ixellois de logements et l'arrivée de nombreuses familles auront également pour conséquence d'accroître la demande scolaire.

Monsieur le ministre, je souhaiterais savoir à quel moment il sera possible d'avoir une discussion technique. Jusqu'à présent, nous avons posé des questions de principe mais il serait intéressant qu'à la faveur d'une réunion de commissions conjointes par exemple, vous puissiez nous présenter votre cadastre et nous expliquer la manière dont il a été élaboré. Il serait utile de nous exposer, entre autres, le point de vue du pouvoir organisateur de la Ville de Bruxelles qui scolarise environ la moitié des enfants en Région bruxelloise et gère des situations très différentes selon l'endroit où sont situés les établissements d'enseignement. Je souhaite que nous puissions discuter d'une manière non conflictuelle, faute de quoi nous risquons à chaque fois de nous appesantir sur les conséquences du boom démographique bruxellois plutôt que de nous inscrire dans votre analyse prospective d'ordre plus technique. Je souhaite que vous nous disiez comment nous, Bruxellois, pourrions relever ce défi.

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Cette interpellation me permet de clarifier la situation, en mettant fin notamment à une certaine confusion née de l'utilisation répétée du terme *task force*.

Pour ce qui concerne l'évolution démographique à Bruxelles, il existe deux *task force*. La première est issue de la rencontre, le 1er décembre dernier, des ministres francophones avec les ministres néerlandophones, sous la présidence du ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle vise la coordination entre les communautés de leurs investissements en infrastructures, particulièrement dans le domaine scolaire,

dans la Région de Bruxelles-Capitale. Pour en savoir plus sur cette instance-là, il convient d'interroger le ministre-président bruxellois. Je suis en mesure de vous dire ce qui s'y est déjà fait mais je ne puis vous informer sur la suite puisque c'est le ministre-président qui pilote et coordonne les travaux. Le gouvernement de la Communauté française a déjà pris des initiatives – nous avons parlé des places qui ont été dégagées – mais il est intéressant – et c'est tout le sens de la démarche de M. Picqué – de savoir aussi ce que le gouvernement flamand met en place. Il serait préférable que les deux communautés n'investissent pas au même endroit, encore que certaines communes puissent être « irriguées » par l'une et l'autre. Il est logique que M. Picqué ait la main ; quant à la Communauté française, elle répondra positivement si elle est invitée.

La deuxième *task force* est issue de la réunion des gouvernements de la Communauté française et de la Cocof. Elle rassemble les cabinets Picqué, Doulkeredis, Demotte, Marcourt, Simonet ainsi que le mien et les administrations respectives. Elle vise à coordonner les initiatives prises en matière de bâtiments scolaires. Je suis chargé de la piloter en concertation avec le ministre-président bruxellois. J'y ai donc davantage la main, mais nous travaillons en totale coopération.

Cette *task force* se réunit ce jeudi 16 décembre. Après la réunion du 1er décembre qu'ils ont tenue avec les néerlandophones, les francophones se réunissent entre eux. Cette réunion a pour but de concrétiser le travail entrepris lors des réunions conjointes des gouvernements. Je présume qu'il s'agira dans un premier temps d'établir un calendrier et une méthode de travail. Je ne peux évidemment pas vous en dire plus à ce stade. En revanche, l'enveloppe budgétaire est connue.

Pour l'enseignement libre, il faudra d'abord miser sur les initiatives des pouvoirs organisateurs. Je ne doute pas de leur intérêt pour Bruxelles mais nous devons veiller à les informer. Information, sensibilisation et concertation seront les maîtres-mots.

En ce qui concerne le réseau officiel subventionné ou organisé par la Communauté française, nous disposons de la plupart des données nécessaires en matière d'investissements scolaires. Pour les constructions nouvelles à Bruxelles, l'enveloppe disponible s'élève à 33 millions pour le réseau officiel subventionné et à 19 millions pour l'enseignement organisé par la Communauté française. Pour l'enseignement libre, le calcul est différent puisqu'il porte sur une capacité d'emprunt. Il faut toutefois distinguer le volume des travaux

du montant investi par la Communauté française. La différence est parfois importante, notamment dans l'enseignement libre. Nous connaissons les besoins, même s'ils doivent encore être précisés. Les délais de réalisation des bâtiments, a fortiori de bâtiments scolaires, étant très importants, nous devons prendre des décisions sans tarder.

Mme Caroline Désir (PS). – Je vous remercie pour ces précisions. Chaque réponse apporte son lot d'éclaircissements. Ce dossier est complexe et toutes les explications sont les bienvenues. Permettez-moi cependant d'insister sur la nécessité d'informer les communes qui ne comprennent pas toujours bien le détail des décisions et s'interrogent sur le devenir de leurs projets.

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Je le comprends parfaitement mais je préfère prendre le temps nécessaire à la concertation avant d'informer les communes dans le détail.

M. le président. – L'incident est clos.

2 Ordre des travaux

M. le président. – La question de M. Gilles Mouyard à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Sous-financement du FNRS », est retirée.

3 Question orale (Article 78 du règlement)

3.1 Question de Mme Muriel Targnion à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « État d'avancement de la programmation 2008-2010 des milieux d'accueil collectifs subventionnés »

Mme Muriel Targnion (PS). – À quelques semaines de la fin de l'exécution du plan Cigogne II, j'aimerais aborder avec vous la question de l'avancement des dossiers relatifs aux réalisations des programmations 2008-2010, volets 1 et 2, des milieux d'accueil collectifs subventionnés.

Dans une précédente réponse à certains de mes collègues, vous annonciez que 138 places restaient encore à ouvrir dans le volet 1 de ladite programmation.

En ce qui concerne le volet 2, 101 places étaient ouvertes le 2 avril 2010. Le rapport 2008

de l'ONE annonçait que 1 034 places avaient été retenues.

La programmation complémentaire prévoyait la création de 708 places. Il était convenu que 8 % de celles-ci seraient opérationnels au deuxième trimestre 2010, 10 % au cours du troisième et 70 % au cours du quatrième.

Dès lors, la programmation 2008-2010 prévoyait l'ouverture de 2 709 places entre le 1er octobre 2008 et le 31 décembre 2010.

Monsieur le ministre, pourriez-vous me dire le nombre de places ouvertes de manière effective quelques semaines avant la fin de la programmation ?

De plus, en septembre 2009, vous annonciez dans la presse que vous feriez avant la fin de cette année une proposition budgétaire assurant l'ouverture de 2 000 places supplémentaires. Avez-vous atteint l'objectif annoncé ?

Permettez-moi, une fois encore, de voir plus loin, particulièrement en ce qui concerne les défis démographiques à relever dans le futur. Quelles actions menez-vous pour prévenir les besoins, notamment dans les bassins de vie où l'on s'attend à une augmentation des naissances dans les prochaines années ?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Je tiens à rappeler que la programmation n'est pas encore clôturée. En effet, le délai d'opérationnalisation des projets n'est pas encore arrivé à terme et un certain nombre d'entre eux ont bénéficié d'un report de leur délai d'ouverture, notamment pour des cas de force majeure.

En ce qui concerne le nombre de places ouvertes, les chiffres fournis par l'ONE au 24 novembre dernier sont les suivants : pour le volet 1, 891 places sur les 921 retenues étaient ouvertes, soit 97 %. Il en reste trente à ouvrir, soit 3 %. Pour le volet 2, 126 places sur les 1 066 retenues étaient ouvertes, soit 12 % des places retenues ; il en reste 940 à ouvrir, soit 88 %.

S'agissant de la programmation complémentaire, 83 places ont été ouvertes sur les 551 retenues, soit 15 % ; il en reste 468 à ouvrir, soit 85 %.

Au total, 1 100 places prévues dans la programmation ont été ouvertes au 24 novembre. L'avancement actuel de la programmation est donc de 43 %.

L'ONE m'informe que 1 438 places doivent encore et toujours être ouvertes, dans le cadre de la programmation 2008-2010, dont 25 % à Bruxelles. La plupart de ces places seront effecti-

vement ouvertes durant le premier semestre 2011, en fonction de la date d'ouverture prévue. L'ONE précise même que, le plus souvent, l'ouverture aura lieu au cours du quatrième trimestre 2010 pour les projets du volet 2 et de la programmation complémentaire.

Je le répète, certains projets ont bénéficié d'un délai de deux mois et demi à trois mois de report, afin de tenir compte des délais nécessaires aux décisions définitives. En effet, les programmes de rénovation et de construction subissent souvent des retards.

Au sujet de l'évolution du nombre de places, l'ONE m'indique que 1 349 places supplémentaires ont vu le jour entre le 30 juin 2009 et le 30 juin 2010. J'ai donc bon espoir d'atteindre, à la fin de l'année, les 2 000 places annoncées.

Enfin, le budget initial 2011, déjà discuté par cette commission, contient un nouveau montant pour l'ouverture de places. Une attention particulière sera accordée aux sous-régions qui connaissent une augmentation des naissances. En effet, le gouvernement a acté, en réunion conjointe, le renfort des synergies. Des propositions en ce sens sont à l'étude.

Mme Muriel Tarnion (PS). – Monsieur le ministre, outre les chiffres actuels, j'aurais aimé connaître les raisons des retards pris dans certains volets. Vous avez mentionné des cas de force majeure et quelques reports, mais nous aimerions avoir, un jour, de plus amples détails sur ces dossiers.

4 Ordre des travaux

M. le président. – La question adressée à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, par Mme Malika Sonnet, intitulée « Évaluation de l'engagement d'un pédiatre salarié pour accompagner les cars sanitaires en province du Luxembourg », et celle adressée au même ministre par M. Maxime Prevot, intitulée « Mise en place de la direction de l'École d'administration publique », sont retirées.

5 Questions orales (Article 78 du règlement)

5.1 Question de Mme Christine Servaes à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Suivi des grands prématurés »

Mme Christine Servaes (cdH). – Je suis intervenue à maintes reprises pour rappeler l'importance du suivi des grands prématurés. La grande prématurité est un enjeu de société et de santé publique important.

Chaque année naissent en Communauté française environ 660 enfants grands prématurés ou dysmatures. Les conséquences de la prématurité sont graves pour la santé de ces nouveau-nés, dont 50 % risquent de développer des handicaps à des degrés divers. Le suivi des grands prématurés est donc essentiel pour minimiser l'impact d'éventuelles complications qui peuvent surgir. Néanmoins, il semblerait qu'après la sortie des services de néonatalogie, la moitié des parents ne présentent pas leur enfant aux examens postnataux, alors que ces consultations sont cruciales.

Une recherche-action, menée en étroite collaboration par Cap 48 et l'ONE, se base sur l'enregistrement systématique des données relatives aux enfants que les parents ne présentent pas aux consultations, le « drop-out ». L'objectif est d'identifier les causes de ce décrochage et d'en tirer les leçons sur les plans social et médical. Les données collectées sur l'efficacité et la pertinence du schéma de consultations portent sur des éléments administratifs, périnataux, paramédicaux et neuropédiatriques, afin d'étudier l'impact des soins prodigués sur l'évolution des enfants. Sur la base de ces données, Cap 48 devait procéder, fin 2010, à une analyse statistique détaillée afin d'identifier les facteurs influençant le développement de l'enfant.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous indiquer où en est cette recherche-action ? A-t-elle validé l'hypothèse selon laquelle la qualité du suivi prénatal est fonction du niveau socioculturel des parents ? Pouvez-vous préciser si une subvention sera octroyée, dans le budget initial 2011, à Cap 48 afin de soutenir ses activités ? Un protocole de collaboration est-il envisagé pour valoriser la coopération entre l'ONE et Cap 48 ? Avez-vous organisé les concertations nécessaires afin d'imaginer de nouvelles actions en faveur du soutien à la parentalité et de la réduction des inégalités dans le suivi prénatal ?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Le suivi des enfants grands prématurés est une question sociétale primordiale et un enjeu de santé publique certain. Vous avez raison, madame la députée, de souligner qu'au-delà du financement des consultations, la question est de réduire au maximum les cas de décrochage au suivi. Cela fait partie des objectifs principaux de la « recherche-action grande prématurité ». C'est dans ce cadre que le comité scientifique de cette recherche a défini une procédure de recueil des données qui permettra d'identifier les causes de ce décrochage.

Cette procédure, effective depuis le 1er juillet 2009, ne permet toutefois pas à l'heure actuelle de commencer le traitement statistique des données. En effet, d'une part, l'échantillon de patients n'est pas suffisamment conséquent pour tirer des conclusions statistiquement fiables et, d'autre part, le décrochage se produit souvent à partir de la deuxième année de vie de l'enfant. La validation des hypothèses n'est donc pas encore en cours.

Néanmoins, Cap 48 m'informe que certains constats peuvent être posés sur la base de l'échantillon actuel en décrochage : sur les vingt-quatre enfants concernés, douze ne sont plus revenus pour des raisons pratiques, telles que déménagement, manque à gagner, trajets ; sept ont abandonné parce que les parents ont constaté un bon développement de leur enfant et ne voient plus l'intérêt d'un suivi ; quatre ont été pris en charge par une autre équipe de suivi ou par le pédiatre traitant et un ne s'est plus présenté car ses parents ne souhaitent plus fréquenter le milieu hospitalier.

Pour financer les activités dans ce domaine, mes services ont élaboré un projet d'arrêté de subventions d'un montant équivalent à celui de l'année passée. De nombreuses autres démarches ont été entreprises à l'initiative de Cap 48 pour que le budget de l'assurance maladie prenne en charge la couverture d'un suivi multidisciplinaire et gratuit des enfants concernés, ce suivi s'étalant sur sept années selon un schéma élaboré par le comité scientifique de la recherche-action

Le 18 octobre 2010, le Conseil général de l'Inami a approuvé le financement qui s'élève à deux millions d'euros annuels. Le gouvernement de la Communauté française et Cap 48 ont œuvré conjointement pour obtenir cette décision et je m'en réjouis.

Au sujet du soutien à la parentalité et de la lutte contre les inégalités sociales, les TMS de

l'ONE accordent une attention particulière à la bonne « compliance » – inclination des patients à suivre les prescriptions et indications médicales qui leur sont données – des parents concernés par ce programme. Actuellement la collaboration entre l'ONE et Cap 48 est définie par des conventions annuelles conclues avec les onze centres de néonatalogie intensive. Elles formalisent les interventions de l'ONE dans l'aide à la diminution des décrochages. La collaboration entre les centres, Cap 48 et l'ONE se poursuit sans difficulté.

Il faudra réfléchir à l'articulation de la collaboration entre l'ONE et les services de l'Inami. Les actions de l'ONE dans le cadre du suivi pré-natal s'inscrivent dans une optique de réduction des inégalités devant la santé. Le soutien à la parentalité est une mission que l'ONE développe dans ses structures d'accompagnement et d'accueil.

Mme Christine Servaes (cdH). – Je me réjouis qu'il y ait un arrêté de subvention pour soutenir l'opération « Cap 48 ».

Je prends acte que les données dont vous disposez ne permettent pas encore d'établir des statistiques fiables mais, si j'ai bien compris, le programme n'est pas arrêté. Je ne manquerai donc pas de vous interroger à nouveau d'ici quelques mois.

5.2 Question de M. Marc Elsen à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « État des négociations des nouveaux accords du non-marchand »

M. Marc Elsen (cdH). – Monsieur le ministre, je vous ai déjà interrogé à plusieurs reprises, notamment le 23 juin dernier, sur l'état d'avancement des négociations des nouveaux accords du non-marchand.

Votre réponse comprenait quatre éléments importants. Vous annonciez que les travaux relatifs à l'évaluation des anciens accords et à la quantification des revendications déposées par les syndicats et les employeurs seraient terminés en septembre 2010. Vous précisiez que les négociations sur les priorités et les arbitrages allaient être entamées avec les partenaires sociaux. Vous indiquiez que les organisations syndicales et la Fédération des employeurs étaient bien invitées aux différentes réunions. Enfin, vous souligniez l'importance de la concertation intra-francophone pour l'avancement du dossier. Des réunions conjointes des gouvernements ont d'ailleurs eu lieu à ce sujet.

Tous ces éléments sont incontestablement positifs et montrent bien les avancées réalisées en

vue d'un nouvel accord équilibré dans les circonstances que nous connaissons. Votre volonté de travailler de façon concertée avec les autres niveaux de pouvoir francophones mérite d'être soulignée.

Lors de la discussion du budget initial 2011, nous avons pu constater que les marges réservées au non-marchand augmentaient pour l'Enfance, la Culture, la Santé, l'Aide à la jeunesse. Comme à l'ajustement 2010, une provision de 5 350 000 euros est prévue pour ce secteur, 850 000 euros de ce montant étant destinés à la Cocof. Le budget de la Région wallonne prévoit également 4 500 000 euros pour le non-marchand.

Je souhaiterais obtenir quelques informations.

La quantification des revendications des partenaires sociaux est-elle terminée? Quels en sont les résultats? Quels sont les montants nécessaires pour satisfaire ces revendications?

Où en sont les rencontres et les négociations avec les employeurs et les syndicats?

Le calendrier des rencontres et des négociations de la Communauté française est-il calqué sur celui de la Région wallonne et de la Cocof?

Pourriez-vous nous donner les grandes lignes qui semblent se dégager dans la perspective du nouvel accord? À quoi les marges inscrites à l'ajustement 2010 ont-elles servi?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Les travaux relatifs au chiffrage des revendications des partenaires ont bien avancé, mais ils ont nécessité un peu plus de temps que prévu. En effet, le groupe de travail tripartite a finalisé l'examen des chiffres fournis par l'administration en octobre et non en septembre.

Cette évaluation chiffrée n'est d'ailleurs pas totalement finalisée. En effet, certaines mesures ont un impact budgétaire qui varie fortement en fonction des hypothèses de mise en œuvre, comme les mesures de fin de carrière, alors que d'autres requièrent un cadastre plus précis que celui dont nous disposons actuellement, comme par exemple les mesures dites de bas salaires qui nécessitent de disposer de statistiques.

Enfin, à l'examen des chiffres, il est apparu utile de se concentrer sur les priorités. Cependant, les travaux de chiffrage se poursuivront. À la suite des différentes réunions qui ont eu lieu – la dernière date du 8 décembre – un consensus semble voir le jour, principalement voire exclusivement, sur l'harmonisation barémique afin de valoriser les métiers des secteurs du non-marchand et d'en accroître l'attrait.

L'utilisation des marges inscrites à l'ajustement budgétaire 2010 fait actuellement l'objet de négociations avec les partenaires sociaux, l'objectif commun étant d'affecter essentiellement ces moyens à l'harmonisation barémique.

Sur la base des données du précédent accord du non-marchand, l'administration a évalué le coût de l'harmonisation barémique à environ vingt-quatre millions d'euros. Comparés aux quatre millions et demi, montant non négligeable vu le contexte budgétaire, vous comprendrez pourquoi il m'a semblé plus utile de se centrer sur des priorités.

Enfin, la Région wallonne, la Cocof et la Communauté ont travaillé en étroite collaboration, avec leurs propres calendriers de réunion. Par contre, chaque fois que le point fut examiné en réunion du gouvernement de la Communauté française, il le fut aussi par le gouvernement wallon et inversement.

M. Marc Elsen (cdH). – Je remercie le ministre pour sa réponse. Manifestement, la situation semble évoluer favorablement et il semble qu'un consensus se dégage. Je suppose que les discussions continueront malgré les contraintes budgétaires, l'objectif restant de définir les priorités qui doivent faire l'objet d'un accord, selon les partenaires de la négociation.

Nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet vu qu'une étape importante devrait être franchie prochainement pour finaliser le projet.

5.3 Question de M. Richard Miller à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Avancées scientifiques du traitement du sida »

M. Richard Miller (MR). – Ce 1er décembre a eu lieu la Journée mondiale de lutte contre le sida. À cette occasion, nous avons eu un large débat en séance plénière, mais il me semble qu'un aspect important n'a pas été abordé.

Je crois qu'il serait opportun de faire le point sur les avancées scientifiques du traitement du sida. J'ai lu récemment dans la presse qu'il appert d'essais cliniques menés dans six pays et publiés aux États-Unis que la combinaison de deux anti-rétroviraux pris oralement réduisait de quarante-quatre pour cent le taux d'infection du VIH chez des hommes homosexuels.

Monsieur le ministre, en savez-vous plus sur ces essais cliniques? En existe-t-il d'autres qui montrent des avancées significatives dans le com-

bat mené par la communauté scientifique contre cette maladie ?

Ces essais cliniques nous apportent une lueur d'espoir. Des recherches sont-elles menées également en Belgique ? Si oui, de quel type sont-elles ? Quels en sont les résultats ? La Communauté française finance-t-elle d'une quelconque façon des recherches scientifiques sur le sida ? Dans l'affirmative, pour quels montants ?

Enfin, la Communauté française participe-t-elle à des recherches organisées par un organe supranational ?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Le traitement du sida ne pourra progresser que par la convergence entre la recherche fondamentale, les études cliniques et les efforts du secteur pharmaceutique. Un petit pays comme le nôtre ne peut y faire face seul, ce qui explique les nombreuses interactions entre les scientifiques et cliniciens de nos Communautés et Régions, et ceux des grands États.

Le traitement du sida requiert un effort de longue haleine et est un domaine en constante évolution. Régulièrement, on découvre de nouvelles molécules et l'on en discute au sein de la communauté scientifique, notamment dans des revues spécialisées.

Vous citez l'expérience particulière – publiée par le *New England Journal of Medicine* – relative à la prise prophylactique pré-exposition de deux antirétroviraux, le Tenofovir et l'Emtricitabine. Les résultats ont montré une réduction de 73 % du risque de contamination au sein des couples testés, qu'ils soient du même sexe ou non. Ces molécules, bien connues, sont également utilisées dans le cadre de traitements post-exposition. Leur prise prophylactique pré-exposition, sur laquelle portait cette expérience, pose des questions de portée plus générale qui dépassent la seule problématique de la recherche scientifique. En effet, généraliser l'utilisation de telles molécules à des fins préventives obligerait à réfléchir, dans une optique de santé publique, aux coûts mais aussi aux risques de résistance du virus à ces molécules.

Le gouvernement de la Communauté française, et plus particulièrement la ministre de la Santé, soutient activement d'autres méthodes de prévention. Rappelons que le traitement d'un nombre important de patients contaminés diminue le taux d'infection dans la population et participe également d'une politique de prévention. Quoi qu'il en soit, les données que vous citez sont préliminaires, aucune recherche belge ne porte sur

la prophylaxie pré-exposition. La question doit être discutée avec la communauté scientifique. Une réflexion approfondie impliquant les autres niveaux de pouvoir tels que l'Inami et les centres de références est tout à fait souhaitable.

M. Richard Miller (MR). – Je ne doute pas de l'attention que vous portez à ce sujet. J'insiste néanmoins sur la nécessité d'associer tous les niveaux de pouvoir à la lutte contre le sida en développant une attitude proactive.

5.4 Question de M. Patrick Dupriez à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Programme de formation destiné aux personnes travaillant dans le cadre de l'accueil extrascolaire »

M. Patrick Dupriez (ECOLO). – Professionnaliser et améliorer la qualité du secteur de l'accueil de l'enfance a toujours été un de vos soucis. Dans ce sens, la formation du personnel de l'accueil extra-scolaire occupe une place essentielle. D'autant que ce secteur est amené régulièrement à travailler avec des gens peu ou pas formés. Il travaille souvent avec des ALE et connaît un important *turn-over*.

Il y a des formations prévues pour ce public mais on peut s'interroger sur le degré de participation à ces formations car les personnes employées dans l'accueil extrascolaire travaillent souvent avec des statuts précaires. Je songe à ceux qui accueillent les enfants pendant le temps de midi, ou avant et après l'école.

Mais je m'interroge aussi sur les priorités politiques données à ces programmes de formation. Beaucoup d'entre eux, en effet, proposent des activités à mener avec les enfants, comme des techniques de bricolage, de peinture, etc. Ces initiatives participent de l'idée que l'accueil extrascolaire, c'est l'école après l'école. Dans certains cas, cette situation pose problème, notamment pour les élèves qui ont de grandes difficultés scolaires car ils se retrouvent à nouveau, après les heures de cours, dans un cadre où ils doivent être attentifs et disciplinés, au risque d'être sanctionnés ou critiqués.

Dans nombre de cas, les compétences qui manquent relèvent davantage des besoins essentiels de l'enfant, du relationnel et du savoir-être, que des techniques d'animation.

Le rôle des personnes actives dans l'accueil extrascolaire peut être très important pour la qualité de vie dans les écoles et pour le bien-être des enfants. Mais c'est la relation qu'elles entretiennent

dront avec les enfants, les enseignants et les parents qui sera déterminante, plutôt que la maîtrise de quelques techniques de bricolage supplémentaires.

Encore faut-il que ces hommes et ces femmes soient capables d'écouter les émotions des enfants, de prendre de la distance par rapport à leur propre parcours scolaire ou à leur relation à l'autorité, d'établir un lien positif avec les enseignants et les parents, de gérer l'agressivité et les conflits. . .

Comment envisagez-vous de favoriser la participation aux formations du personnel employé par les pouvoirs organisateurs dans les services d'accueil extrascolaire ?

Quelles orientations et quels objectifs prioritaires souhaitez-vous donner au programme de formation organisé sous la coupole de l'ONE ?

Une attention plus marquée ne devrait-elle pas être accordée aux compétences de type savoir-être et capacité relationnelle, en lien avec les besoins de base et le bien-être des enfants, surtout des plus jeunes ?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique.— L'actuel programme triennal de formation arrive à son terme. Depuis quelques mois, le programme couvrant la période de septembre 2011 à août 2014 est en cours d'élaboration au sein d'un comité de pilotage interne à l'ONE. Ce dernier est composé également d'acteurs de la formation continue et d'un représentant de mon cabinet.

Le programme triennal fixe le cadre général des formations continues pour les trois prochaines années.

En vertu du contrat de gestion, les formations bénéficiant d'une subvention ne peuvent faire l'objet d'une participation financière supérieure à six euros par personne, ou quatre-vingt-deux euros par site.

Par ailleurs, une attention spécifique est accordée aux accueillantes de garderies scolaires, qui ont accès gratuitement aux formations. Voilà deux actions concrètes qui favorisent l'accès aux formations, et je sais que vous y êtes sensible.

Mais l'aide financière n'est pas la seule qui permette à tous les publics de participer aux formations. En effet, lors de l'analyse des dossiers d'agrément des opérateurs, une attention particulière sera accordée à la couverture géographique de la Communauté Wallonie-Bruxelles, à la variété des approches méthodologiques proposées et à la diversité horaire afin de répondre aux attentes

d'un maximum de professionnels de l'accueil.

Le premier objectif du programme de formation triennal est de proposer des formations continues à l'ensemble des professionnels de l'accueil. De manière récurrente, des modules de formation centrés sur les matières de base communes aux différents métiers seront proposés. Ces formations, qui touchent aux relations avec les parents et au développement de l'enfant, visent la cohérence de pratiques.

Les enjeux globaux de l'accueil des enfants ont été pris en considération lors des travaux qui ont présidé à la préparation du prochain programme triennal. Ils sont déclinés en quatre grands axes : accueil de l'enfant et de ses parents, droit de tous les enfants à un accueil de qualité, ouverture à la diversité dans toutes ses dimensions, amélioration de la qualité de vie dans les lieux d'accueil. Ces balises de l'offre de formation continue seront proposées aux professionnels de l'accueil des enfants de zéro à trois ans et aux professionnels de l'accueil des enfants de trois à douze ans et plus.

Le prochain programme triennal proposera de travailler selon cinq axes prioritaires : l'identité professionnelle individuelle et collective, le travail avec les enfants, les jeunes et leurs familles dans leur diversité, l'accessibilité en relation avec la prise en compte des besoins spécifiques et l'inclusion, la dynamique du projet d'accueil et le réseau local et, enfin, la promotion de la santé, la qualité et le respect de l'environnement.

Ces cinq axes prioritaires sont déclinés selon des thématiques qui couvrent plusieurs aspects pouvant faire l'objet d'un module de formation continue dont la durée sera variable. Nombreuses sont les thématiques qui visent le développement des savoir-être nécessaires pour exercer une fonction d'accueil de l'enfant. Certaines formations visent aussi la maîtrise de techniques d'animation prévues par la législation. Les formateurs s'appuient sur des méthodologies alliant théorie et pratique. Une des conditions de l'octroi de l'agrément aux opérateurs de formation est la connaissance du code de qualité et la référence aux outils de référence de l'ONE qui mettent l'enfant largement au centre des préoccupations.

Des thématiques nouvelles seront intégrées au programme 2011-2014, elles seront ciblées notamment sur l'accueil des enfants de deux ans et demi à six ans, sur le sommeil des enfants, sur les questions liées à la diversité, la réponse à des besoins spécifiques et l'accessibilité, sans oublier le coordinateur ATL. Par ailleurs, le prochain programme triennal devrait prévoir explicitement que l'ONE puisse organiser des collaborations avec

les opérateurs de formation ou d'autres partenaires afin de répondre à des besoins particuliers qui seraient à couvrir, dans l'éventualité où, par exemple, une formation jugée prioritaire n'aurait pas été prise en charge par un opérateur agréé.

M. Patrick Dupriez (ECOLO). – Le temps passé avant l'école proprement dite et, parfois, après l'école, est important, surtout pour les plus petits. La qualité de l'accueil peut être déterminante quant à la manière dont l'enfant vivra la suite de sa vie à l'école. Les compétences relationnelles du personnel et sa connaissance des besoins psychologiques de base des enfants sont donc tout à fait déterminantes. J'espère que nous pourrions avancer dans cette direction mais la participation du personnel à statut précaire à ces formations est loin d'être acquise. Même si elles sont gratuites, encore faut-il que les pouvoirs organisateurs soient conscients de l'intérêt d'y envoyer leur personnel. J'imagine que quelqu'un payé au barème en vigueur dans des ALE n'est pas vraiment disposé à se déplacer pour suivre une journée de formation sans avoir la certitude d'obtenir le remboursement des frais engagés. Il faudrait prendre cet enjeu collectif en charge à tous les niveaux.

5.5 Question de **M. Philippe Dodrimont à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « Leasing immobilier pour la construction d'une école à Ferrières »**

M. Philippe Dodrimont (MR). – J'ai eu connaissance via la presse d'une idée originale et inédite en Région wallonne pour financer les travaux de construction d'une école à Ferrières où, depuis longtemps déjà, les élèves étaient accueillis dans des pavillons mobiles. Il s'agit d'un leasing immobilier. Ce projet, que l'on pourrait apparenter à celui du PPP, a le mérite de s'être concrétisé. C'est après avoir essayé d'autres formules que la commune de Ferrières a décidé de recourir à cette méthode de financement.

Le principe est le suivant : un contrat est conclu avec un promoteur privé qui s'occupe de l'étude, de la conception, de la construction, du suivi et de la maintenance, bref de toutes les opérations qui permettent de réaliser le bâtiment et de le livrer « clé sur porte ». Pendant vingt-sept ans, la commune paie un loyer au promoteur dès que le bâtiment est mis à sa disposition. Après cette période, elle rachète le bâtiment pour une somme évaluée à deux pour cent de sa valeur résiduelle.

Cette formule présente des avantages mais

aussi des inconvénients. On peut en effet imaginer que dans le cadre d'un leasing, le financement sera plus important que si les travaux avaient été réalisés directement par la commune. La commune prévoit en tout cas un dépassement de vingt pour cent.

J'aimerais connaître votre avis sur cette procédure, monsieur le ministre. Peut-on la préconiser pour la construction ou la transformation des bâtiments scolaires ? On connaît en effet les problèmes en matière de financement public et de subsides de la Communauté française auxquels sont confrontés les pouvoirs organisateurs et les communes qui veulent investir dans ce secteur.

Serait-il possible de réduire, via un subside, l'indemnité locative que la commune devra payer au promoteur ? Peut-on envisager une intervention de la Communauté française dans le rachat du bâtiment ?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – J'ai été informé le 18 novembre, via un article de presse, du projet de la commune de Ferrières pour l'école du Bosson. Votre question, monsieur le député, me donne l'occasion de bien redéfinir les montages financiers et immobiliers en jeu. L'expression « leasing immobilier » recouvre des réalités plus larges que les seuls DBFM (Design-Build-Finance-Maintain) mais puisque votre question ne fait allusion qu'à ce dernier type de montage, je m'y limiterai.

Cette formule est loin de m'être inconnue puisqu'elle a été retenue par le gouvernement, le 7 octobre dernier, pour le programme d'investissement des infrastructures de l'enseignement organisé par la Communauté française. Cette formule combine la conception, la construction, le financement et la maintenance des bâtiments. Son avantage principal réside dans le transfert au privé du risque de mise à disposition, c'est-à-dire la maintenance, qui permet aux pouvoirs publics de comptabiliser cette dépense en tant que location et non en tant qu'investissement. Un autre moyen pour aboutir au même résultat serait de transférer au privé le risque de demande, mais cela a peu de sens pour des infrastructures scolaires. Les DBFM doivent être lancés sous la forme de marchés de promotion des travaux.

Ce type de montage comporte des avantages, mais il importe de ne pas les surévaluer. Espérer que le surcoût soit limité à vingt pour cent apparaît extrêmement optimiste, voire irréaliste. Il est délicat de fixer un montant avant toute remise d'offre, mais un pourcentage de trente à quarante pour cent apparaît plus plausible. De même, pour

ce montage, les coûts de TVA sont intégralement répercutés sur les montants de redevances payés par les pouvoirs publics. Enfin, semblables marchés sont complexes et leur lancement est long. Cependant, pour une commune désireuse de lancer un projet, il serait sans doute plus rapide de concevoir un DBFM que d'attendre la disponibilité des subsides. Je précise toutefois que mon administration n'a pas trouvé de trace de demande de subventions de la commune de Ferrières pour ce projet d'école. De toute façon, le Fonds des bâtiments scolaires ne prévoit pas l'octroi de subsides pour des projets DBFM communaux.

J'ai lancé une réflexion sur cette problématique sous la forme d'une étude juridique qui envisage que le Fonds des bâtiments scolaires puisse, à terme, subventionner des DBFM axés sur la maintenance énergétique. Actuellement, toutes les possibilités de subventionnement doivent être consacrées à des investissements classiques qui restent prioritaires au vu des besoins.

M. Philippe Dodrिमont (MR). – Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse et pour l'analyse que vous avez faite de la possibilité de ce type de financement pour les écoles. Je partage votre avis sur les vingt pour cent de surcoût. C'est un minimum pour ce type de procédure. Les autorités communales parlent d'un délai de quinze ans pour la réalisation de ce projet. Si elles n'ont pas introduit de demande de subsides auprès de la Communauté française, il serait difficile de leur en octroyer. Je leur demanderai un éclaircissement à ce sujet.

5.6 Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, intitulée « État d'avancement de la rénovation du Conservatoire de Bruxelles »

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – La rénovation du Conservatoire royal de Bruxelles est un sujet auquel de nombreux mélomanes sont particulièrement attentifs. Chaque jour, ce temple historique bruxellois de l'enseignement de la musique et des arts de la scène se délabre un peu plus, alors que les cours qui y sont dispensés jouissent d'un prestige considérable et attirent chaque année des étudiants du monde entier.

Vous me répondrez, à raison, que ce bâtiment est de la compétence du gouvernement fédéral et plus particulièrement du vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles.

Le 25 février 2010, j'ai eu l'occasion d'interroger votre collègue du fédéral sur l'état d'avancement des projets de rénovation. Chargé de répondre, le secrétaire d'État Clerfayt m'a indiqué qu'il avait bon espoir de voir ce projet aboutir rapidement. La presse évoquait même le premier semestre 2010. Sur la base d'un projet de loi, il était en effet question de créer une société anonyme de droit public à finalité sociale, calquée sur le modèle du Palais des Beaux-Arts, et dont l'objet social serait, d'une part, de poser les actes liés à la restauration et à la rénovation du conservatoire et, d'autre part, de gérer, de développer et d'exploiter le bâtiment en recourant à des locations et à des activités pédagogiques, scientifiques ou artistiques.

J'ai par ailleurs appris qu'un cahier des charges d'étude du masterplan permettant de planifier les travaux de rénovation serait en cours de rédaction et piloté par la Régie des bâtiments. Des représentants des deux conservatoires seraient associés à cette étude.

Enfin, et cela concerne vos compétences, M. Clerfayt m'a indiqué qu'une réunion associant des représentants des communautés était prévue assez rapidement après février 2010, en vue de présenter l'option de la société anonyme de droit public à finalité sociale. Cette réunion a-t-elle eu lieu et, dans l'affirmative, quel est votre avis sur la proposition avancée ? Le cas échéant, quel est le degré d'implication de la Communauté française dans la formule proposée ?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Le bâtiment fédéral à propos duquel vous m'interrogez, monsieur le député, est un joyau tristement négligé au fil des années et qui ne mérite pas le sort qu'on lui inflige.

Le 26 janvier dernier, l'un de mes collaborateurs a pu confirmer au représentant du secrétaire d'État Bernard Clerfayt mon intérêt et ma disponibilité dans la recherche d'une solution pour ce dossier. Dans ce cadre, il avait en effet été convenu que les représentants des communautés soient invités à une réunion avec le gouvernement fédéral afin de confirmer leur soutien au montage juridique promoteur élaboré par l'asbl Conservamus.

Hélas, cette réunion n'a jamais été convoquée par le gouvernement fédéral, qui a démissionné entre-temps et se trouve donc en « affaires courantes ». Pour ma part, j'espère que les formations politiques du prochain gouvernement fédéral permettront l'avancement de ce dossier.

Je puis, par ailleurs, vous confirmer ma disponibilité à assumer une part « d'occupant » dans

le montage envisagé, sous la forme de contributions financières et matérielles proportionnelles à l'usage que nous en avons.

Il appartient au gouvernement fédéral, propriétaire des lieux, de trouver un accord en son sein afin que la rénovation du bâtiment puisse démarrer. Je crois savoir que la Régie des bâtiments fédérale estime le besoin global à un peu moins de 45 millions d'euros. Au fil du temps, ce budget ne pourra hélas que s'alourdir.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH). – Les contacts que vous avez établis montrent l'intérêt de la Communauté française pour l'état de ce bâtiment. On est en droit de s'étonner de la différence d'investissement entre les Communautés française et flamande. La partie utilisée par cette dernière est en effet en meilleur état que celle utilisée par la nôtre. Par ailleurs, on sait que les moyens de la Communauté flamande sont sans commune mesure avec les nôtres. J'interpellerai le ministre fédéral en charge de ce dossier.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– L'heure des questions et interpellations se termine à 14 h 40.